

COMMUNE DE SERVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2026-23

L'an deux mil vingt-six

Le vingt mars

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN, Maire**

Présents : Serge GUERIN, Christèle MAYOUSSIER, Pascal LEGRAIS-BOUCHER, Pauline MOISSONNIER, Jean-Claude ECOCHARD, Vanessa BRET, Michel CRESPEL, Laurence FOURNIER, Anthony FAUVET, Jennifer GARIBIAN, Stéphane GISBERT-CUREAU, Sarah MARILLER, Solène RIGAUD et Valentin MOISSONNIER

Excusé : Noël LARGERON

M. Noël LARGERON a donné pouvoir à M. Serge GUERIN pour voter en son nom.

Secrétaire de séance : Christèle MAYOUSSIER

Date de Convocation : 16 mars 2026

OBJET : CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, je vous propose de créer dix commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

La commission des ressources humaines traiterait les recrutements, les entretiens annuels et de recadrage, le suivi des dossiers des agents, la gestion des congés, des plannings et de l'absentéisme, le suivi mensuel du budget RH et la définition des primes.

La commission finances traiterait de l'élaboration et le suivi du budget, la gestion des subventions, la révision des tarifs communaux.

La commission MAPA serait dédiée aux achats et à la commande publique.

La commission du cadre de vie traiterait les dossiers relatifs à l'entretien des espaces verts, le fleurissement, les équipements ludiques et les illuminations.

La commission de l'enfance regrouperait les thématiques suivantes : école, activités périscolaires, restaurant scolaire, relais petite enfance (RPE) et instances liées à l'enfance.

La commission des travaux bâtiments et voirie serait dédiée à l'entretien des bâtiments et de la voirie ainsi que de leurs équipements.

La commission urbanisme traiterait de la gestion des demandes d'urbanisme et de la modification ou de la révision du PLU.

La commission communication serait en charge des bulletins municipaux et de la gestion des supports de communication.

La commission loisirs, animations et culture serait dédiée aux relations avec les associations et assurerait la gestion des manifestations municipales.

La commission communale d'action sociale traiterait des dossiers relevant des affaires sociales, des seniors et organiserait des actions thématiques en faveur de la population ou d'associations caritatives.

Monsieur le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- 1 - Commission Ressources Humaines
- 2 – Commission Finances
- 3 – Commission MAPA
- 4 – Commission Cadre de Vie
- 5 – Commission Enfance
- 6 – Commission Travaux bâtiments voirie
- 7 – Commission Urbanisme
- 8 – Commission Communication
- 9 – Commission Loisirs, Animations et Culture
- 10 – Commission Communale d'Action Sociale (CCAS).

Article 2 : Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

Commissions	Membres élus	
	Responsables	Membres
Ressources humaines	Serge GUERIN	Christèle MAYOUSSIER, Pascal LEGRAIS-BOUCHER, Jean-Claude ECOCHARD, Stéphane GISBERT-CUREAU, Pauline MOISSONNIER
Finances	Christèle MAYOUSSIER	Serge GUERIN, Pauline MOISSONNIER, Laurence FOURNIER, Stéphane GISBERT-CUREAU
MAPA	Christèle MAYOUSSIER	Serge GUERIN, Pauline MOISSONNIER, Laurence FOURNIER, Stéphane GISBERT-CUREAU
Cadre de vie	Pascal LEGRAIS-BOUCHER	Jennifer GARIBIAN, Sarah MARILLER, Laurence FOURNIER, Noël LARGERON, Michel CRESPEL
Enfance	Christèle MAYOUSSIER	Sarah MARILLER, Anthony FAUVET, Vanessa BRET
Travaux : Bâtiments / Voirie	Jean-Claude ECOCHARD Stéphane GISBERT-CUREAU	Serge GUERIN, Noël LARGERON, Valentin MOISSONNIER, Anthony FAUVET, Michel CRESPEL
Urbanisme	Serge GUERIN	Stéphane GISBERT-CUREAU, Solène RIGAUD, Valentin MOISSONNIER, Pascal LEGRAIS-BOUCHER, Michel CRESPEL
Communication	Pauline MOISSONNIER	Serge GUERIN, Solène RIGAUD, Sarah MARILLER
Loisirs Animations Culture	Pascal LEGRAIS-BOUCHER	Stéphane GISBERT-CUREAU, Noël LARGERON, Pauline MOISSONNIER, Christèle MAYOUSSIER
CCAS	Christèle MAYOUSSIER	Serge GUERIN, Noël LARGERON, Jennifer GARIBIAN, Vanessa BRET

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que susdits.
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
Serge GUERIN



